



CREATION DE SOCIETE

ANGLAISE





Création de sociétés anglaises

Ce document est principalement destiné à tous les futurs créateurs de sociétés en Angleterre. Il vous donnera les premiers éléments utiles pour faire votre choix d'implanter votre société en Angleterre. Il vous expliquera tous les avantages économiques et fiscaux d'une implantation de vos activités en Angleterre.

Ce guide se veut le plus simple possible pour être accessible facilement à la lecture. Pour ceux qui souhaitent concrétiser un projet un rendez-vous est essentiel. Chaque situation étant particulière, chaque solution doit l'être également.

Pour nous contacter infos@fgrd.ch ou par téléphone au 022.715.24.75

Sommaire

| | |
|----------------------------------|--------|
| L'Angleterre en quelques mots | PAGE 3 |
| Société anglaise : les avantages | PAGE 4 |
| Limited Company (Ltd) | PAGE 6 |
| Public Limited Company (PLC) | PAGE 6 |
| Les tarifs | PAGE 7 |

L'Angleterre en quelques mots

L'Angleterre est l'une des quatre nations constituant le Royaume-Uni, c'est également la plus peuplée.

L'Angleterre est une monarchie constitutionnelle doublée d'un système parlementaire. Ce pays est très stable et a su au fil des ans protéger ses particularités fiscales face à ses voisins européens.

L'économie du pays est basée avant tout sur le secteur tertiaire, la City n'étant pas moins que la 2^e place financière après Wall Street. Le produit intérieur brut (PIB) de l'Angleterre se situe entre la 20^e et la 25^e place du classement mondial, ce qui fait de ce pays une puissance économique remarquable. Notons que 100 des 500 plus grandes entreprises d'Europe ont leur siège en Angleterre.

Le système bancaire anglais est l'une des grandes forces du pays. En ayant gardé la livre sterling plutôt que de passer à l'Euro, l'Angleterre bénéficie de certains avantages de la monnaie unique, tout en gardant une grande liberté de correction. Le pays n'est par exemple pas soumis aux mêmes restrictions en terme de dettes que les pays qui ont adopté l'euro.

Avec les Etats-Unis, l'Angleterre dispose des meilleures universités et se retrouve ainsi toujours en tête des classements mondiaux en la matière. La qualité de la main-d'oeuvre y est en outre excellente.



Société anglaise: les avantages

Angleterre et fiscalité

En plus d'être le premier centre d'affaires d'Europe, l'Angleterre est également très attrayante en matière de création d'entreprises, dont voici les avantages:

- Apport et libération du capital non réglementés et non taxés
- Création simple et rapide
- Pilotage possible depuis l'étranger
- Imposition basse d'environ 21 % sur les bénéfices réalisés sur le territoire anglais et jusqu'à 5 % sur les bénéfices réalisés en dehors du territoire
- Pas d'imposition sur les bonus, même pour les non-résidents
- Nombre important de conventions fiscales internationales
- Garantie de l'anonymat grâce à la notion de «nominee» ou de prête-nom

Administration simplifiée

S'agissant de la création de sociétés, l'Angleterre est intéressante non seulement du point de vue des impôts, mais également de l'administration. Cette dernière est en effet très efficace et simple dans ce domaine.

Accès aux marchés internationaux

La grande activité économique du pays et le fait que l'économie ait déjà accès à l'exportation font de l'Angleterre une plaque tournante des échanges commerciaux. Cela vous permettra d'accéder à un important réseau.

Prestige International

De par son attrait fiscal et son histoire, Londres et la 2^e place financière mondiale. Vous aussi vous pouvez faire partie de ce club et profiter de l'aura de la City pour faire rayonner votre entreprise.

Société anglaise: les avantages

Infrastructures au top

Que cela soit pour les transports, les hôtels, les bureaux ou les logements, l'Angleterre offre des infrastructures d'excellente qualité.

Formation de très haut niveau

Depuis des décennies, l'Angleterre occupe avec les Etats-Unis les premières places des classements en matière d'universités. Cette grande qualité de formation offre des possibilités très intéressantes à toutes les entreprises qui souhaitent s'implanter dans ce pays.



Limited Company (Ltd)

La première forme de société que nous vous proposons est la Limited Company ou Ltd. Cette société est proche de la S.A.R.L suisse ou française.

Voici quelques points importants de la Ltd:

- Responsabilité jusqu'à hauteur du capital
- Création et gestion possibles par des étrangers
- Capital minimal de 1 GBP

La Ltd est idéale pour les petites structures. La rapidité de sa mise en oeuvre en fait un excellent choix pour débiter une activité ou s'étendre à l'international.

Public Limited Company (PLC)

La deuxième forme de société que nous vous proposons est la Public Limited Company ou PLC. Cette société est proche de la S.A suisse ou française.

Voici quelques points importants de la PLC:

- Responsabilité jusqu'à hauteur du capital
- Création et gestion possibles par des étrangers
- Capital minimal de 50'000 GBP
- Possibilité de nommer un directeur dont le nom apparaîtra au registre du commerce (il prêtera en sorte son nom aux véritables détenteurs de l'entreprise qui resteront ainsi anonymes)

La PLC est la forme la plus courante d'entreprise en Angleterre.

Tarifs création et gestion

| Services | € |
|--------------------------------------|----------|
| Constitution | 450/an |
| Domiciliation | 450/an |
| Administration fiduciaire | 500/an |
| Actionnaire fiduciaire | 500/an |
| Secrétaires | 250/an |
| Comptabilité | 90/heure |
| Déclaration fiscale | 90/heure |
| Affiliation TVA | 90/heure |
| Affiliation impôts personnes morales | 90/heure |
| Ouverture compte bancaire | 570 |

| Documents | Copies (€) | Originaux (€) |
|----------------------------|--------------------------------|---------------|
| Certificat de constitution | 20 (inclus de constitution) | 50 |
| Statut | 20 (inclus de constitution) | n.a |
| PC constitutif | 20 (inclus de constitution) | 50 |
| Certificat d'actions | 20 (inclus de constitution) | 50 |
| Registres | 20 (inclus de constitution) | n.a |
| Contrat d'actionnaires | 120 | 170 |
| Procuration | 80 | 120 |
| Certificat de conformité | 100 | 150 |
| Légalisation | 190 (10 jours) / 250 (express) | |
| Apostille | 220 (10 jours) / 300 (express) | |
| Frais postaux | coûts réels | |

Fiduciaire Rive Droite Genève SA
Rue du Lyon 75
1203 Genève
Suisse

+41(0) 22 715 24 70
infos@fgrd.ch

FGRD UK Ltd.
27 Old Gloucester St
London WC1N 3AF
Royaume-Uni

+44 203 1264 049
infos@fgrd.ch

